

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

D) Politique d'attraction et de développement des talents
– Pour adoption

E) Politique de gestion des ressources humaines –
Report

6.2. Ressources financières et ressources informatiques

A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2020-2021, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020 – **Projet (ag) 10.002 TcOeTc 0 Tw.2 0 T-704 Tw.**

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

A) Délégués au CGTSIM

B) 0

**Politique
concernant
l'alcool, les
drogues et les
médicaments en
milieu de travail –
Pour adoption**

CC19/20-01-044

croient qu'il serait utile d'utiliser des ustensiles compostables ou réutilisables dans les cafétérias d'écoles. Des projets pilotes pourraient être mis en place afin de faciliter l'implantation.

Madame Diane Lamarche-Venne mentionne qu'une rencontre sera organisée avec le concessionnaire pour discuter de ces préoccupations. Elle invite les élèves à rencontrer les jeunes du comité environnement.

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Projet de politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail pour adoption;
- C) Retour de consultation | Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail – tableau synthèse.

ATTENDU l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et la réglementation du cannabis le 17 octobre 2018;

ATTENDU l'obligation de la CSMB de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de ses employés et de ses élèves;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

ATTENDU la consultation effectuée auprès du Comité central de parents;

ATTENDU la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

ATTENDU le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

ATTENDU le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

SUR PROPOSITION DE madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique concernant l'alcool, les drogues et les médicaments en milieu de travail déposée au soutien de la présente résolution, pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.
PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique visant à
promouvoir la
civilité et prévenir**

Documents déposés :

- A) Sommaire;

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Conseil des commissaires le 15 avril 1998;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

ATTENDU la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

ATTENDU le mandat octroyé au Service des ressources humaines d'effectuer l'analyse des retours de consultation;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines du Conseil des commissaires;

ATTENDU le retour de consultation présenté au Comité consultatif de gestion;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

D'abroger la Politique de sélection, la Politique de recrutement et la Politique d'engagement approuvées en avril 1998 par les résolutions #CP97/98-04-166, #CP97/-98-04-165 et #CP97/98-04-167, et ce, à compter du 20 janvier 2020.

D'adopter la Politique d'attraction et de développement des talents déposé au soutien de la présente résolution et modifiée séance tenante, pour une entrée en vigueur le 20 janvier 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Politique de
gestion des
ressources
humaines –
Report**

CC19/20-01-048

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Politique générale de gestion des ressources humaines adoptée par le Conseil des commissaires le 15 avril 1998;
- C) Projet de politique de gestion des ressources humaines;
- D) Retour de consultation | Politique de gestion des ressources humaines – tableau synthèse.

ATTENDU l'adoption aux fins de consultation du projet de Politique de gestion des ressources humaines lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires le 21 mai 2019;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des deux associations des cadres de la CSMB et des quatre syndicats;

ATTENDU la demande de prolongation de la période de consultation jusqu'au 13 octobre 2019;

ATTENDU le mandat octroyé a 8e3 (e)1 (2)10 (109y AMCI)1 ((a)9
co(a)suls

UJA

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-

l'instruction publique, le Comité de répartition des ressources a formulé ses recommandations, qui sont incluses au document présenté au document de consultation joint, et que ces recommandations ont été présentées au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service des ressources financières et de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Marie-Josée Boivin, il est résolu à l'unanimité :

Que la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys soumette à la consultation du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux EHDAA ainsi que des Conseils d'établissement, le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2020-2021 et de fixer le retour de consultation au 13 mars 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Nomination d'un
coordonnateur
sectoriel de la
gestion des
incidents –
Amendement à la
résolution
CC17/18-05-143**

CC19/20-01-050

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution # CC17/18-05-143

ATTENDU la Loi BT 0.001 Tc --0.003 Tc 0.003 202.448

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité:

D'amender la résolution # CC17/18-05-143, et de confier à M. Wen-Ching Chang, directeur du Service des ressources informatiques, les fonctions de coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI).

PROPOSITION ADOPTÉE.

Nomination d'un deuxième responsable du suivi des divulgations d'un acte répréhensible

CC19/20-01-051

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution CC18/19-06-176
- C) Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, laquelle prévoit l'obligation pour les organismes publics, de désigner un responsable du suivi des divulgations;

ATTENDU QU'en ce sens, le Conseil des commissaires a nommé, le 25 juin 2019, par la résolution CC18/19-06-176, un responsable du suivi des divulgations;

ATTENDU QU'IL serait souhaitable de procéder à la nomination d'un deuxième responsable du suivi des divulgations, et ce, afin de faciliter le traitement de ces dernières, notamment lors de l'absence d'une des responsables;

ATTENDU QUE la nomination du responsable du suivi des divulgations relève du Conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

auprès du comité
de parents

CC19/20-01-052

ATTENDU QUE les fonctions de Protecteur de l'élève sont actuellement occupées par Mme Monique Théroux;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un substitut au Protecteur de l'élève pour agir en cette qualité au cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la Protectrice de l'élève en titre;

ATTENDU QU'à cet effet, le Comité de gouvernance et d'éthique a constitué un comité pour procéder aux entrevues de sélection à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

ATTENDU QU'au terme de cet exercice, le comité de sélection a recommandé unanimement la candidature de Me Stéphanie Gauvreau, pour assumer les fonctions de Protecteur de l'élève substitut;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il convient de soumettre la candidature de maître Gauvreau au Comité de parents;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

De soumettre à la consultation du comité de parents la candidature de Me Stéphanie Gauvreau à la fonction de Protecteur de l'élève substitut;

De fixer le retour de consultation auprès de la Secrétaire générale au 31 janvier 2020.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Cession d'une
partie du lot 1
842 495 (école
Saint-Gérard)

CC19/20-01-053

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Plan

ATTENDU QU'en novembre 2018, LocaPro, compagnie voisine de l'école Saint-Gérard, a fait part à la Commission scolaire de son désir d'acquérir une partie du lot 1 842 495, situé sur le terrain de l'école Saint-Gérard (ci-après « le Terrain »), propriété de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE la compagnie LocaPro utilise le Terrain depuis plusieurs années à titre de stationnement pensant qu'il lui appartient;

ATTENDU QUE le Terrain, d'une superficie de 99 mètres

ATTENDU QUE la SQI a identifié les lots 6 230736 et 4 929 379 à 4 929 384 du cadastre du Québec sis sur le chemin du golf à l'Île-des-Sœurs qui seraient susceptibles de répondre aux besoins de la Commission scolaire;

ATTENDU QUE lesdits lots pourraient permettre la construction d'une école primaire ainsi qu'une école secondaire;

ATTENDU QUE la SQI a donné le mandat à un évaluateur agréé externe afin d'évaluer la valeur marchande des lots;

ATTENDU QUE l'évaluateur a fixé la valeur marchande des lots à 59 000 000 \$;

ATTENDU QU'en date du 19 décembre 2019, afin d'accélérer le processus, la Commission scolaire a fait parvenir une lettre d'intention d'acquérir les dits lots à leur propriétaire, pour un montant de 59 000 000 \$, conditionnellement à l'obtention de l'autorisation de son Conseil des commissaires, à l'obtention des autorisations gouvernementales requises dont le financement et à l'absence d'irrégularité suite à la mise en œuvre d'une vérification diligente;

ATTENDU QUE la Commission scolaire a laissé au propriétaire des dits lots jusqu'au 17 janvier 2020 pour répondre à la lettre d'intention;

ATTENDU QUE les démarches ont été entreprises auprès du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin d'obtenir le financement nécessaire à l'acquisition de l'immeuble;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification, Finance et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Caroline Varin, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général de la Commission scolaire à procéder, à l'obtention des autorisations gouvernementales requises dont le financement, à toutes les démarches pertinentes à la transaction immobilière requise, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la Commission scolaire, l'acte notarié pertinent à l'acquisition de l'immeuble;

De déclarer confidentielles les conditions et les démarches d'acquisition de l'immeuble énumérées dans le sommaire déposé au soutien de la présente résolution, et ce, jusqu'à la signature de l'acte notarié.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les conseils d'établissement des écoles des Sources, Dorval-Jean-XXIII, Félix-Leclerc, Lalande, du Grand-Chêne, Perce-Neige, Harfang-des-Neiges et Murielle-Dumont, du Comité de parents, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU QUE la proposition initiale se voulait une ébauche permettant aux instances en consultation de faire des propositions dans le but de créer un territoire d'appartenance répondant aux attentes du milieu;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

De modifier les territoires d'appartenance des écoles secondaires des Sources, Dorval-Jean-XXIII et Félix-Leclerc et de créer un territoire d'appartenance pour la Nouvelle école secondaire Pierrefonds, et de les appliquer à partir de la rentrée scolaire 2020-2021 aux élèves concernés, le tout, selon les cartes géographiques et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

D'appliquer les nouvelles limites territoriales aux élèves concernés qui seront en 1^{ère} secondaire pour l'année 2020-

**Bourgeoys pour
l'année scolaire
2020-2021 –
Adoption**

- D) Avis reçus
- E) Résolution #CC19/20-10-023
- F) Article 239 de la Loi sur l'instruction publique

Monsieur Christian Desjardins félicite madame Nathalie Provost pour la qualité du travail fait afin de rendre le document plus facilement compréhensible.

Madame Caroline Varin propose que le délai d'annulation du choix d'école par un parent soit diminué à 10 jours afin de faciliter l'organisation scolaire des écoles.

Le Conseil maintient le délai à 15 jours puisqu'il s'agit déjà une amélioration. Il n'y avait aucun délai avant.

CC19/20-01-058

ATTENDU QUE la Commission scolaire doit déterminer, chaque année, les critères d'inscription pour ses écoles selon l'article 239 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le 8 octobre 2019, le Conseil des

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Certificat de
l'Assemblée
nationale du
Québec

Madame Diane Lamarche-Venne précise que c'est exactement la vision de la CSMB.

Madame Abi Koné souligne qu'elle a participé, avec monsieur Paul St-Onge et des enseignants, à un programme de sensibilisation des commerçants.

Suite à cette initiative, la CSMB a reçu un certificat de l'Assemblée nationale du Québec pour son travail auprès des OBNL.

Huis clos

CC19/20-01-059

ADVENANT 20 h 07, **SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Sont invités à rester les membres de la Direction générale, la Secrétaire générale, madame Chrystine Loriaux. Monsieur Martin Graton est également invité à rester afin de traiter le point 6.2 B) « Achat d'un terrain dans le secteur Saint-Laurent – Demande de financement au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ».

Retour en séance
délibérante

CC19/20-01-060

ADVENANT 21 h 13, **SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.
PROPOSITION ADOPTÉE.

Achat d'un terrain
dans le secteur
Saint-Laurent –
Demande de
financement
au ministre de
l'Éducation et de
l'Enseignement
supérieur

CC19/20-01-061

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Résolution #CC19/20-08-006
- C) Offre d'achat
- D) Rapport d'évaluation du terrain par un évaluateur agréé
- E) Rapport de justification d'une offre d'achat supérieure à la valeur estimée par l'évaluateur agréé
- F) Lettre de Monsieur Éric Blackburn, sous-ministre du MEES du 19 décembre 2020

ATTENDU QUE la Commission scolaire, par sa résolution #CC19/20-08-006, a formulé une offre d'achat auprès d'un propriétaire dans le secteur de Saint-Laurent;

ATTENDU QUE cette offre d'achat a été acceptée par le vendeur et qu'elle est conditionnelle à l'obtention du financement par le MEES;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce terrain est en lien avec un projet d'ajout d'espace programmé au Plan québécois d'infrastructures 2019-2029;

ATTENDU la lettre datée du 19 décembre 2020 du sous-ministre du MEES, Monsieur Éric Blackburn, enjoignant la CS à

Procès-verbal du Conseil des commissaires
de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

à l'évolution de la gouvernance des commissions scolaires s'est développée d'une manière qui soit davantage en adéquation avec celle de la CSMB;

ATTENDU QUE dans le contexte de l'adoption du projet de loi no 40 – *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, il devient opportun pour la CSMB de s'allier aux autres commissions scolaires;

ATTENDU QUE la CSMB souhaite participer à l'élaboration de la stratégie et aux démarches qui seront faites par la FCSQ auprès du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du gouvernement du Québec ou de toute autre instance, dans l'objectif d'influencer et d'améliorer le projet de loi déposé, le tout dans l'intérêt de l'ensemble des élèves québécois;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la CSMB propose de réintégrer la FCSQ;

ATTENDU QUE la prochaine rencontre du Conseil général de la FCSQ se tiendra le 24 janvier 2020 et que la demande d'adhésion de la CSMB pourra alors être présentée conformément à l'article 2.1.2 des règlements généraux de la FCSQ;

Il est proposé qu'il soit résolu :

De demander au Conseil général d'adhérer à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Pour ce faire, de mandater la Secrétaire générale de la CSMB afin que soit transmise la présente résolution à la Direction générale de la FCSQ pour présentation à son Conseil général, conformément à l'article 2.1.1 de ses règlements généraux;

De s'engager à se conformer à la loi et aux règlements de la FCSQ, de même qu'à payer la cotisation établie par l'assemblée générale;

De désigner, dès à présent, Mme Diane Lamarche-Venne, comme déléguée du Conseil des commissaires de la CSMB à la FCSQ;

De désigner _____, comme substitut à la déléguée;

De déclarer la présente résolution confidentielle jusqu'à la décision du Conseil général de la FCSQ, le 24 janvier 2020.

Madame Lamarche-Venne demande s'il y a des intéressés pour la position de substitut.

Messieurs Christian Desjardins et Luc Landreville proposent leur candidature.

Vote secret

CC19/20-01-061a

L'on procède au vote secret sur les candidatures.

Les résultats du vote sont les suivants :

VOTES POUR : madame Sonia Gagné-Lalonde; madame Marie-Josée Boivin; madame Stefana Lamasanu; madame Joanne Bonnici; madame Sarita Benchimol; madame Caroline Varin; madame Raymonde Gomis; monsieur Yan Ouellette; monsieur Timothée Tchifofo; monsieur Luc Landreville; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Maurice Éthier; monsieur Christian Desjardins; madame Louise Leroux; madame Abi Koné; madame Diane Lamarche-Venne (15)

ABSTENTION : monsieur Ghislain Laporte (1)

Monsieur Luc Landreville est élu à la majorité.

L'on procède au vote sur la proposition principale.

CC19/20-01-062

ATTENDU QUE, par sa résolution CC12/13-06-189, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) faisait le choix de se désaffilier de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), et ce, à compter du 31 mars 2014;

ATTENDU QUE depuis, plusieurs changements ont eu lieu à la FCSQ, notamment quant à sa gouvernance;

De demander au Conseil général d'adhérer à la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Pour ce faire, de mandater la Secrétaire générale de la CSMB afin que soit transmise la présente résolution à la Direction générale de la FCSQ pour présentation à son Conseil général, conformément à l'article 2.1.1 de ses règlements généraux;

De s'engager à se conformer à la loi et aux règlements de la FCSQ, de même qu'à payer la cotisation établie par l'assemblée générale;

De désigner, dès à présent, Mme Diane Lamarche-Venne, comme déléguée du Conseil des commissaires de la CSMB à la FCSQ;

De désigner monsieur Luc Landreville, comme substitut à la déléguée;

De déclarer la présente résolution confidentielle jusqu'à la décision du Conseil général de la FCSQ, le 24 janvier 2020.